

EDITO

Projet de loi NOTRe

La vigilance reste de mise



La CMP est parvenue à un compromis entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur le projet de loi NOTRe. Des avancées ont été obtenues grâce notamment au combat constant et déterminé que l'AMF a mené depuis la présentation du projet de loi qui comportait des

dispositions très éloignées des réalités locales.

Avec le retrait de l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires, sans lien avec la commune, c'est une disposition provocatrice qui a été heureusement levée. Les règles votées l'année dernière sur le transfert du PLU aux intercommunalités ont également été maintenues.

Néanmoins, le texte reste insatisfaisant en raison de sa philosophie générale qui tourne systématiquement le dos à la démocratie de proximité. Par exemple, la loi relèvera le seuil obligatoire des intercommunalités à 15 000 habitants tout en l'assortissant d'une multitude d'adaptations qui prouvent le caractère artificiel et inadapté d'un tel seuil.

Nous n'avons cessé de répéter qu'il fallait au contraire laisser aux élus, dans le cadre des commissions départementales de coopération intercommunale, le libre choix des périmètres pour tenir compte des réalités du terrain.

Nous regrettons par ailleurs que la loi NOTRe organise le transfert obligatoire des compétences « tourisme », « assainissement » et « eau » aux intercommunalités alors qu'aucune étude d'impact n'en évalue préalablement l'efficience et le coût. C'est la traduction d'une vision technocratique de nos territoires qui n'en peuvent plus.

Face aux remises en cause récurrentes de nos collectivités, dont on assèche dramatiquement les concours financiers qui leur sont dus, l'AMF appelle à une forte mobilisation lors de la journée nationale d'action du 19 septembre prochain pour rappeler le rôle indispensable de nos communes et intercommunalités au service de tous nos concitoyens.

FRANÇOIS BAROIN



Laïcité : l'AMF fait des propositions

François Baroin, président, André Laignel, 1^{er} vice-président délégué, Patrick Molinoz et Gilles Platret, co-présidents du groupe de travail Laïcité, ont présenté, le 24 juin dernier, les propositions de l'AMF en faveur de la laïcité.

Créé lors du dernier Congrès des maires en novembre 2014 et installé le 4 février dernier, ce groupe de travail s'est vu confier la mission de concevoir une « boîte à outils » de la laïcité à destination des maires confrontés à des difficultés concrètes. L'objectif est de les aider dans l'exercice de leurs responsabilités et compétences. Les maires sont en effet les premiers garants et les premiers défenseurs, au quotidien, du principe de laïcité.

Un vadémécum pour les maires

Les travaux de ce groupe sont fondés sur l'analyse du droit, de la jurisprudence et de la pratique. Ils ont notamment été alimentés par de nombreuses auditions et contributions ainsi que par les retours d'expériences des maires sur le terrain, tant sur les difficultés rencontrées que sur les initiatives locales mises en œuvre. L'AMF a présenté les grandes lignes du vadémécum à usage des maires, examinées au Comité directeur du 4 juin dernier et arrêtées par le Bureau du 17 juin 2015. Il fera l'objet d'une publication en sep-

tembre. Les principales propositions et recommandations aux maires portent notamment sur : le financement des associations ; les crèches et la politique en faveur de la petite enfance ; la restauration scolaire ; l'encadrement des activités périscolaires et extra-scolaires ; l'égalité filles-garçons ; les activités sportives et culturelles ; la neutralité des élus, des agents publics, des bâtiments publics ; les cérémonies républicaines et le protocole. L'AMF a également annoncé un plan d'actions qui s'inscrit dans la durée et vise à répondre aux préoccupations concrètes des élus. Elle saisira en particulier les ministères et organismes concernés sur plusieurs sujets dont les sorties scolaires, les demandes de déscolarisation, le financement des lieux de cultes...

Le groupe de travail Laïcité poursuivra sa mission et initiera en particulier un travail d'information en direction des maires, avec le relais des associations départementales.

De plus, un débat sera organisé sur ce sujet au prochain Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France qui se tiendra du 17 au 19 novembre 2015.

L'AMF considère qu'il est essentiel que personne n'instrumentalise le principe de laïcité. Elle estime que seul son respect garantit un vivre ensemble apaisé dans une société pluraliste.

Journée nationale d'action

L'AMF a décidé d'engager une journée nationale d'action le samedi 19 septembre dans toutes les communes et intercommunalités de métropole et d'outre-mer afin de sensibiliser nos concitoyens sur les conséquences de la baisse des dotations et de la réforme territoriale et recueillir leur adhésion. Cette journée nationale d'action (JNA) aura lieu symboliquement lors de la Journée du patrimoine dont la commune est une richesse irremplaçable. L'AMF invite les maires ainsi que les élus de leur commune, si possible ceints de leur écharpe, à rencontrer leurs habitants ce jour-là de 10h à 12h, à l'occasion d'un rassemblement spécifique dans leur mairie, devant leur mairie ou tout autre lieu qui leur semblerait emblématique; les associations et tous les acteurs locaux peuvent bien entendu être conviés à relayer cette mobilisation. Cette action doit donc recueillir le maximum de soutien de la part de la population. Aussi, cette adhésion pourra prendre deux formes : soit le jour J, une signature physique sur des cahiers de doléances soit une signature en ligne sur le site de l'AMF, www.amf.asso.fr, ou



sur le site dédié www.jaimemacommune.com qui seront opérationnels dès le 24 août 2015. L'objectif est bien sûr d'enregistrer le maximum de soutiens en ligne ou sur les registres.

L'AMF mettra à disposition une série d'outils de communication et d'information le 24 août prochain. Ce kit, disponible sur son site Internet, sera adressé par mail à ses adhérents. Il sera composé notamment d'un manifeste, d'affiches, de modèles de commun-

niqué de presse, de modèle de discours, etc... Elle organisera par ailleurs une série de grands rendez-vous médiatiques dès début septembre afin de relayer cette Journée et présentera un clip (film d'animation) qui devrait avoir un effet viral sur les réseaux sociaux et auprès des médias. Un dispositif spécial sera mis en place à l'AMF pour recenser et relayer (surtout sur les réseaux sociaux) les actions menées sur le terrain. L'AMF va créer des hashtags dédiés (#jaimemacommune / #causecommune) sur Twitter ainsi qu'une page Facebook. Une page d'accueil événementielle sera dédiée à la JNA sur le site Internet de l'AMF. Par ailleurs, plusieurs associations départementales de maires ont manifesté le souhait, en complément des actions communales, d'organiser des manifestations massives d'élus ce jour-là afin d'amplifier cette démarche. L'AMF utilisera le logo-slogan « J'aime ma commune », dont les droits sont détenus par l'ANDAM, sur l'ensemble de la campagne de communication et sur son site Internet www.amf.asso.fr

Gens du voyage

Une proposition de loi votée le 10 juin dernier à l'Assemblée nationale met à la charge des communes ou des intercommunalités non seulement les « aires permanentes d'accueil » mais également les « terrains aménagés dans les conditions prévues à l'article L 444-1 du code de l'urbanisme » et les aires de grand passage, alors que l'AMF a toujours considéré que ce dernier point était de la responsabilité pleine et entière de l'Etat. Ces nouvelles obligations s'ajoutent à la disposition de la loi de finances pour 2014 et au décret du 30-12-2014 qui conduisent à une baisse de l'aide mensuelle à la place d'aire d'accueil des gens du voyage au titre de l'allocation temporaire de logement (ALT2), désormais davantage conditionnée au taux d'occupation desdites aires. L'AMF s'oppose à tout nouvel accroissement de charges.

Forte mobilisation des AD

Plus de 90 associations départementales de maires (AD) se sont d'ores et déjà mobilisées et ont réuni depuis la mi-juin leurs instances pour dénoncer la baisse des dotations de l'Etat. Les élus ont systématiquement saisi officiellement le Préfet et les parlementaires et ont relayé le message collectif auprès des médias locaux et de la population. Des présidents d'associations départementales de maires se sont par ailleurs retrouvés au niveau régional et ont organisé des réunions d'informations, des points presse et des signatures de motion... Les AD ont aussi diffusé auprès des communes et intercommunalités le modèle de motion proposée par l'AMF pour alerter la population sur les conséquences de la baisse des dotations. D'autres ont élaboré des documents pédagogiques pour préparer la sensibilisation des citoyens pour la journée du 19 septembre.



La presse régionale a largement diffusé nos messages au travers d'articles et de reportages tant sur la mobilisation des élus que sur l'impact de la baisse des dotations. L'AMF est d'ailleurs très intéressée par toutes les remontées qu'elle reçoit relatant les actions engagées au titre des AD afin de les relayer sur son site internet. Contacts : direction@amf.asso.fr ; service.communication@amf.asso.fr.

Transports urbains : une perte financière

Parmi les mesures du plan « Tout pour l'emploi dans les TPE et les PME », présenté par le Premier ministre, a été annoncé le relèvement pérenne de 9 à 11 salariés du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport.

Cette mesure entraînerait pour les communes, communautés ou métropoles un manque à gagner de 300 à 700 millions d'euros chaque année.

Parce que le versement transport constitue la principale source de financement du transport urbain de voyageurs, l'AMF, le 10 juin dernier, comme d'autres associations d'élus (en particulier le GART) a dénoncé cette mesure qui n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable. Elle intervient après le relèvement du taux de TVA de 7 à 10 % pour les transports publics et amplifie l'amputation des moyens consacrés à un service public dont on attend pourtant qu'il participe à la qualité de vie des Français et à la lutte contre le changement climatique.

Ruralité : rencontres ministérielles

Jean-Louis Puisségur et Rachel Paillard, respectivement président et rapporteure de la commission des Communes et des territoires ruraux (CCTR) de l'AMF, ont été reçus le 18 juin par Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique. Ils ont exprimé l'incompréhension et l'inquiétude, voire la colère, des communes rurales concernant certaines dispositions du projet de loi NOTRe, la baisse injuste et insupportable des dotations de l'État, le retrait de celui-ci dans les territoires ruraux, le transfert de charges non compensé et des dispositifs inadaptés au monde rural. Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et des Ruralités, est également venue échanger le 2 juillet en séance plénière de la CCTR.

Commission Culture

Les élus de la commission Culture ont exprimé le 3 juin dernier, en présence de représentants du ministère, leurs vives inquiétudes sur les moyens de poursuivre une politique culturelle dans un contexte budgétaire dégradé, et sur les impacts des projets de loi NOTRe. Au-delà du pacte culturel proposé par la ministre, dont l'opportunité a été fortement interrogée, les élus ont considéré comme indispensable de développer un pacte budgétaire solidaire entre les acteurs culturels locaux pour trouver des marges de manœuvre.

Cf. Compte rendu sur www.amf.asso.fr

Accueil de délégations africaines



A l'initiative du directeur général de l'AMF, après les rencontres de Paris en avril 2013 et Lomé en juillet 2014, ce 3^e séminaire d'échanges des responsables administratifs des associations de communes et communautés africaines (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, République du Congo, Côte d'Ivoire, France, Mali, Sénégal, Tchad, Togo) a confirmé l'utilité d'un dialogue régulier. Ces journées ont rappelé le rôle irremplaçable des associations de pouvoirs locaux dans l'appui aux processus de décentralisation. La diversification de leurs ressources a été soulevée, de même que la mobilisation des collectivités dans la lutte contre le changement climatique, notamment en vue de la COP21. Une session a été consacrée aux déchets et à la présentation du dispositif « 1% déchets ». Enfin, la séquence sur la formation des élus et des agents de collectivités a permis de montrer qu'il est essentiel de pouvoir sensibiliser l'ensemble des acteurs agissant auprès des collectivités et de leurs associations aux problématiques spécifiques de la décentralisation.

Droits d'auteurs : du nouveau

Dans le cadre de la simplification du protocole d'accord SACEM – AMF, un nouvel avenant étend les forfaits réservés aux communes de 2 000 habitants et moins aux associations organisant pour la commune des manifestations musicales. Un choix est proposé à l'association entre une formule de base (deux séances) et une formule multi-séances (trois séances), les tarifs variant selon que la population de la commune est inférieure ou supérieure à 500 habitants. Seules les associations de bénévoles, sans but lucratif, domiciliées sur le territoire de la commune, peuvent y prétendre, sous réserve de retourner, complété et signé par le maire de la commune, le bulletin de souscription disponible sur le site Internet de la Sacem (www.sacem.fr) ou de l'AMF (www.amf.asso.fr). Ce dispositif s'applique rétroactivement au 1^{er} janvier 2015.

Partenariats

DÉCHETS SAUVAGES

CAMPAGNE VACANCES PROPS



L'association Vacances propres a lancé la 45^e édition de la campagne nationale de prévention des déchets sauvages, en partenariat avec l'AMF, le ministère de l'Écologie et de nombreuses entreprises engagées, lors d'une conférence de presse au siège

de l'AMF, le 17 juin. Plus de 88 000 tonnes de déchets sauvages sont abandonnés chaque année en France dans les lieux très fréquentés comme les plages, les forêts ou les bords des routes. Une grande partie d'entre eux termine dans la mer. Cette opération nationale vise à sensibiliser le grand public, lors de la période estivale, sur les conséquences durables de ces pratiques et à promouvoir un comportement responsable. De nombreuses communes et communautés de communes participent à cette démarche en distribuant plus de deux millions de sacs destinés à la collecte des déchets.

CONTACT www.vacancespropres.com

çaise. Les municipalités intéressées peuvent se connecter sur le site semainelanguefrancaise.culture.fr pour commander des affiches et inscrire leurs concours, dictées, ateliers, expositions dans l'agenda de la semaine.

CONTACT www.dismoidixmots.culture.fr

VIVRE-ENSEMBLE

PROJECTIONS-DÉBATS DU FILM HUMAN



L'AMF apporte son soutien au dernier film de Yann-Arthus Bertrand, Human, en le proposant gratuitement, à partir de septembre, aux communes qui souhaitent le

projeter. Cette œuvre nous plonge au cœur de la nature humaine par l'intermédiaire de témoignages de héros ordinaires filmés à travers le monde et d'images exceptionnelles des plus beaux paysages de notre planète. Ces projections peuvent être l'occasion de débattre autour des valeurs du vivre-ensemble, de la solidarité et de l'engagement pour un développement durable, à l'approche de la Conférence des Nations unies sur le climat.

CONTACT www.human-themovie.org

ENVIRONNEMENT

LA SOLUTION EST DANS L'ASSIETTE

Dans le cadre de la COP 21 en décembre prochain, la Fondation Good Planet lance, en partenariat avec l'AMF, l'opération « La solution est dans l'assiette » destinée à sensibiliser le grand public à l'impact de la production alimentaire sur l'environnement. Cette campagne promeut des pratiques moins émettrices de gaz à effet de serre et plus respectueuses de l'environnement. Dans cette optique, elle encourage des initiatives concrètes et innovantes pour réduire les cinq millions de tonnes d'emballages ménagers jetés chaque année en France, représentant presque un tiers du volume de nos poubelles et la moitié de leur poids.

CONTACT www.goodplanet.org

FONCTION PUBLIQUE

PRIX SANTÉ AU TRAVAIL



La Mutualité nationale territoriale (MNT) organise depuis cinq ans avec les principaux acteurs de la Fonction publique territoriale, dont l'AMF, le Prix santé au travail. Cette initiative récompense les collectivités qui

mènent des actions originales favorables à la santé de leurs agents et encouragent le partage de bonnes pratiques. La mairie des Ponts-de-Cé (49) a reçu le premier prix en 2014 pour sa solution de prévention des troubles musculo-squelettiques. Les inscriptions pour l'édition 2015 sont ouvertes jusqu'au 25 septembre.

CONTACT www.mnt.fr

SPORT

SENTEZ-VOUS SPORT

L'opération Sentez-vous sport est une initiative, depuis 2010, du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), en partenariat avec le ministère de la Ville, de la

Jeunesse et des Sports, le ministère de l'Éducation nationale et l'AMF, afin de promouvoir la pratique régulière d'une activité physique et sportive. Après le lancement officiel de la 6^e édition le 4 juin au CNOSF, de nombreuses animations et conférences seront organisées dans toutes les villes participantes.

CONTACT www.sentezvoussport.fr

CULTURE

SEMAINE DE LA LANGUE FRANÇAISE



Du 14 au 22 mars prochain vous êtes invités à fêter la langue française sous le signe de l'hospitalité. Associez-vous aux 1 500 événements organisés à travers 70 pays dans le

monde. Ce rendez-vous permettra à vos écoles, associations, bibliothèques, hôpitaux, de présenter les multiples projets réalisés autour des dix mots. Plus de 200 librairies mettront à l'honneur les ouvrages autour des mots et des expressions de la langue fran-

Mesures pour les polices municipales

À la suite des attentats ayant touché la France, l'AMF est intervenue auprès du ministre de l'Intérieur. Quel est le bilan, six mois plus tard ?

Des mesures ont été annoncées le 26 janvier lors de la réunion entre le ministère de l'Intérieur, les syndicats de police municipale et l'AMF. Celles-ci portent sur l'équipement des polices municipales (gilets pare-balles, radiocommunication et armes à feu) et leur accès direct aux fichiers nationaux. Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance a ainsi été abondé d'une enveloppe annuelle de 2,4 M€ pour 2015 à 2017. Cette dernière est employée pour subventionner l'achat de gilets pare-balles au taux de 50 % (plafonné à 250 € par gilet) avec une rétroactivité de la prise en charge au 1^{er} décembre 2014. Cette disposition concerne également les gardes champêtres. Ce fonds peut aussi contribuer à la généralisation de l'interopérabilité des réseaux de radiocommunication entre les polices municipales et les forces de sécurité de l'État en aidant à l'achat de postes portatifs interopérables, au taux de 30 % (plafonné à 420 € par poste). Les maires intéressés pourront solliciter, via les préfets, une expertise technique pour disposer d'un conseil personnalisé, étudier les faisabilités locales et estimer les coûts engendrés par une telle démarche.

Concernant l'armement, les agents de police municipale sont autorisés, depuis le 2 mai 2015 et pour une période de cinq ans, à utiliser les seuls revolvers Manurhin chambrés pour le calibre 357 magnum mis à disposition par l'État (stock limité à 4 000 armes), avec des munitions de calibre 38 spécial. Les modalités pratiques sont précisées par une instruction en date du 29 mai 2015, transmise aux préfets. Les maires intéressés doivent se manifester d'ici le 16 juillet auprès de leur préfet et obtenir les autorisations préfectorales nécessaires pour armer leur police municipale. À ce sujet, il est demandé aux préfets d'examiner avec attention les demandes formulées par les maires. Elles ne pourront faire qu'exceptionnellement l'objet d'un refus qui devra être argumenté, après contact avec le maire demandeur. Enfin, l'accès direct au fichier des véhicules volés (FVV) est désormais rendu possible via les terminaux de procès-verbal électronique. Toutefois, la consultation des systèmes d'immatriculation des véhicules (SIV) et des permis de conduire (SNPC) est encore à l'étude et demeure réalisable indirectement via la gendarmerie ou la police nationale et la préfecture.

EMPRUNTS TOXIQUES FONDS DE SOUTIEN

Un décret du 4 juin 2015 a procédé à des ajustements sur les règles d'attribution du fonds de soutien aux collectivités, entérinant les annonces du gouvernement suite à la revalorisation du franc suisse en janvier 2015. Le taux de prise en charge des indemnités de remboursement devra désormais prendre en compte le niveau de risque de l'emprunt souscrit et le potentiel fiscal de l'EPCI (jusqu'à présent n'étaient pris en compte que le montant de la dette, la capacité de désendettement, le potentiel financier et la part des emprunts toxiques dans l'encours de la dette).

Le décret introduit des barèmes spécifiques et des majorations possibles pour le calcul de l'aide, selon la catégorie de collectivité et lorsque sa situation financière le justifie. Enfin, il rallonge les délais d'instruction des dossiers par les services de l'État, de deux à six mois. *Décret sur www.legifrance.gouv.fr*

URBANISME PROJET URBAIN PARTENARIAL

Le projet urbain partenarial (PUP), visé par les articles L.332-11-3 et 4 du code de l'urbanisme, est un outil qui permet le préfinancement des équipements publics nécessaires à une opération d'aménagement ou de construction par des personnes privées (propriétaires fonciers, aménageurs, constructeurs).

Le PUP, qui suppose que l'opération privée présente un intérêt communal ou intercommunal, nécessite la conclusion d'une convention entre les personnes privées qui ont un intérêt à un avancement rapide des opérations et la collectivité (commune ou EPCI compétent en matière de PLU). L'intérêt pour cette dernière réside entre autres dans la souplesse du dispositif contractuel.

Voir note et modèle de convention sur www.amf.asso.fr/ réf. BW9997

Amiante dans les enrobés routiers

L'analyse de carottages a conduit à détecter de l'amiante en très faibles quantités dans les enrobés routiers. Malgré quelques doutes sur la réalité de la présence d'amiante, l'INRS et les autorités sanitaires exercent une forte pression sur les maîtres d'ouvrage (y compris en mettant en cause leur responsabilité civile et pénale) pour pratiquer des carottages systématiques avant travaux et rechercher de l'amiante. La suspicion d'amiante augmente les coûts et modifie profondément les conditions de travail sur le chantier (mesures de protection des salariés contre la poussière).

Répartition de la DGF

L'État a mis en ligne différentes notes d'information relatives à la répartition 2015 de la DGF. Elles présentent, pour chaque composante de la DGF, les critères d'éligibilité et les modalités de calcul utilisés en 2015. C'est en particulier dans celles concernant la dotation forfaitaire (pour les communes) et la dotation d'intercommunalité (pour les EPCI) qu'est précisé le mode de calcul de la contribution 2015 au redressement des finances publiques.

Voir sur www.amf.asso.fr/ réf. BW13442

Plan national canicule

Activé chaque année du 1^{er} juin au 31 août, le système d'alerte canicule permet d'identifier et de protéger les personnes pour lesquelles les vagues de chaleur représentent un risque majeur pour leur santé. Le maire est un acteur essentiel de sa mise en œuvre. Il est notamment tenu d'instituer un registre qui recense les personnes âgées et les personnes handicapées de sa commune, vivant à domicile, à leur demande ou à la demande d'un tiers. *Voir la note sur www.amf.asso.fr/ réf. CW12677*

La vie du réseau

L'AMF à vos côtés

Les services de l'AMF se déplacent régulièrement en région dans le cadre de leur mission de conseils aux adhérents.

Ann-Charlotte Bérard-Walsh, (département du Conseil juridique) s'est rendue le 23 juin à Belfort pour présenter les principales règles applicables aux marchés publics, malgré la prochaine transposition des directives européennes sur la passation des marchés publics qui va modifier les règles en vigueur. L'accent a été mis sur la particularité des marchés à procédure adaptée (les MAPA), sous l'angle des principes fondamentaux de la commande publique (liberté d'accès, transparence, égalité de traitement).

Séverine de Sousa, directrice adjointe, est intervenue le 24 juin à Toulon (83) sur les schémas de mutualisation et le 8 juillet à Bourg-en-Bresse (01).

Charlotte de Fontaines (département Urbanisme) a présenté le PLUi aux intercommunalités à Chaumont (52) le 26 juin.

Congrès de l'AD du Nord

L'AD du Nord organisait le 11 juin son congrès à Douai. Près de 500 élus étaient présents, accueillis par Patrick Masclet, président et Olivier Rinder, nouveau directeur de l'association. Au programme, notamment l'accessibilité et les AD'AP, ainsi que la mutualisation. Philippe Laurent, secrétaire général de l'AMF, Séverine de Sousa, directrice adjointe et Florence Masson, conseillère technique au département Urbanisme, y participaient. Sophie Lasseron, chargée des abonnements, présentait *Maires de France* et *Maire info*.

Des élus de Vendée à Bruxelles

Anne-Marie Coulon, présidente de l'AD de Vendée, a conduit du 15 au 17 juin à Bruxelles une délégation d'une vingtaine d'élus qui ont pu interroger Carole Esclapez, la représentante de l'AMF à Bruxelles sur les activités de l'association. Ils ont rencontré des fonctionnaires de la Commission européenne sur le thème de la politique de cohésion et du développement rural et se sont entretenus avec deux eurodéputés de la grande circonscription Ouest : Marc Joulaud et Elisabeth Morin-Chartier.

Délégations d'Outre-mer reçues à l'AMF

Le 3 juin dernier, François Baroin a reçu Stéphane Fouassin, président de l'association des maires de La Réunion qui lui a notamment fait part de la situation difficile dans laquelle se trouve les maires et collectivités territoriales face à la baisse des dotations de l'Etat. En effet, elle va entraîner une chute de la commande publique aggravant la situation précaire des entreprises ainsi qu'une diminution des subventions aux associations. Par ailleurs, il a reçu une délégation de maires de Polynésie, présidée par Cyril Tetuanui, maire de Tumaraa.

Partenariat AMF-AFM

L'AMF a renouvelé sa convention de partenariat avec l'association AFM-Téléthon jusqu'en 2017. Cet engagement triennal s'inscrit dans la volonté de l'AMF de soutenir les actions entreprises localement dans le cadre du Téléthon.

À cet effet, elle incite les associations départementales de maires et de présidents d'intercommunalités à se mobiliser pour la réussite de cet événement annuel en organisant des manifestations spécifiques ou en réalisant des actions de communication auprès des communes.

AGENDA DE L'AMF

15 SEPTEMBRE

Commission Fonction publique territoriale et ressources humaines

19 SEPTEMBRE

Journée nationale d'action

23 SEPTEMBRE

Groupe de travail Littoral

24 SEPTEMBRE

Bureau de l'AMF

29 SEPTEMBRE

Réunion des directeurs d'associations départementales de maires

15 OCTOBRE

Comité directeur de l'AMF

AGENDA DES AD

28 ET 29 AOÛT

Carrefour des élus et collectivités territoriales de la Marne

12 SEPTEMBRE

Assemblée générale de l'association départementale des maires de la Savoie

26 SEPTEMBRE

Assemblée générale de l'association départementale des maires de la Moselle

1er OCTOBRE

Assemblée générale de l'association départementale des maires de la Drôme

2 OCTOBRE

- Assemblée générale de l'association départementale des maires des Hautes-Alpes

- Congrès départemental de l'association des maires de la Charente-Maritime

9 OCTOBRE

Assemblée générale de l'association départementale des maires de Seine-et-Marne

10 OCTOBRE

- Assemblée générale de l'association départementale des maires de l'Isère

- Assemblée générale de l'association départementale des maires du Lot-et-Garonne

- Assemblée générale de l'association départementale des maires de la Mayenne

DÉSIGNATIONS

Conseil Supérieur de l'Education

Pierre-Alain Roiron, maire de Langeais (37) ;

Claudette Rigollet, maire de Chalandray (86) ;

Agnès Le Brun, maire de Morlaix (29) ;

Jacqueline Eustache-Brinio, maire de St-Gratien (95) (titulaires)

Jean-Michel Morer, maire de Trilport (77) ;

Armelle Bothorel, maire de La-Méaugon (22) ;

Philippe Guglielmi, adjoint au maire de Romainville (93) ; Gilles Poux, maire de La Courneuve (93) ; Isabelle Maincion, maire de La Ville aux Clercs (41) ; Sibylle Bertail, adjointe au maire de Troyes (10) ;

Rachel Paillard, maire de Bouzy (51) ;

Chantal Brault, adjointe au maire de Sceaux (92) (suppléants)

LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE DU N° 326 DE JUILLET-AOÛT 2015

Baisse des dotations

La mobilisation nationale monte en puissance

Dossier Mobilité durable : faire mieux avec moins

Territoires Les ports de plaisance confrontés à de nouveaux défis

Communes nouvelles

Compte-rendu de la rencontre du 27 mai

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément au n° 326.

41, quai d'Orsay, 75343 Paris

cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.

Directeur de la publication : Rollon Mouchel-

Blaisot - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur

en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaires de

réécriture : Patricia Paoli, Vincent Maillard.

Avec la contribution des services de l'AMF -

Maquettiste : Stéphane Camara - Impres-

sion : Gilbert Clarey SA, 51, rue Charles-Cou-

lomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonne-

ments : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64.

N° de commission paritaire : 0316 G 84411 -

ISSN 2272-7027. Crédits photographiques :

© Arnaud février pour l'AMF, p. 1;

© ANDAM, p.2